

**Décisions prises par Monsieur le Maire
dans le cadre de la délégation consentie
entre le 20 septembre 2016 et le 19 octobre 2016**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n°21 du 15 avril 2014 et n°33 du 23 septembre 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Liste des décisions visées par le contrôle de légalité de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône :

Décision n°27/2016 du 26 septembre 2016: Acquisition d'un copieur Canon
L'acquisition d'un copieur Canon, ImageRunner Advance C2025i est attribuée aux établissements NEVEU et Fils sis ZI de la Lombardière, 07430 DAVEZIEUX pour un montant de 1 400 euros HT.